



## Vente de bien "robien" avant les 9 ans

Par **Patrick Bizeul**, le **15/04/2009** à **18:31**

Bonjour,

Nous possédons 2 appartements acquis sous loi Robien, l'un mis en location depuis Décembre 2005, l'autre depuis décembre 2007.

Certes nous bénéficions d'une réduction fiscale, mais compte tenu du plafonnement du déficit, l'ensemble représente une charge annuelle très importante pour la famille.

J'ai perdu mon emploi il y a 2 mois, ayant 56 ans je risque fort de ne plus jamais retravailler.

Je dois réduire les dépenses de la famille, et ne peux plus faire face à cette charge.

Aussi ai-je décidé de me séparer de ces biens immobiliers, préférant solder d'un coup l'avantage fiscal acquis, que trainer une lourde charge encore durant des années.

a) Quelle seraient les pénalités fiscales?

b) Y a t il discussion possible avec l'organisme prêteur (Crédit Foncier)

Je vous remercie